

Comité d'Entreprise



Le comité d'entreprise permet d'assurer l'expression collective des salariés et la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions de l'employeur qui concernent l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle et aux techniques de production. Le CE dispose de moyens, notamment financiers, pour remplir sa mission.



L'entreprise ayant eu en continu 50 salariés ou plus sur les 24 derniers mois, doit obligatoirement mettre en place un comité d'entreprise.

Attributions du CE en matière d'activités sociales et culturelles :

Chaque année une contribution est versée par l'employeur pour financer les activités sociales et culturelles du CE, le montant de cette dernière est déterminé par le code du travail (art. Lp. 342-44 du CTNC).

Toutes activités sociales ou culturelles qui ne sont pas prises en charge directement par l'employeur sont financées grâce à la contribution versée. Ces activités ont pour objectif d'améliorer les conditions collectives d'emploi, de travail et de vie du personnel de l'entreprise, sans aucune discrimination entre les salariés. Cependant face à ces possibilités multiples, le tribunal estime que certains financements n'en font pas partie et peut en exiger la réintégration des fonds.

Moyens de fonctionnement : En plus de la subvention versée par l'employeur et des moyens équivalents pour son fonctionnement, le CE **dispose d'un local, détermine ses règles de fonctionnement (dans un règlement intérieur), désigne son secrétaire et recrute du personnel, si nécessaire.**

Heures de délégation : La loi accorde aux membres du Comité d'Entreprise 20 heures par mois pour l'exercice de leurs fonctions. Un crédit supplémentaire de 40 heures est également mis à disposition pour la commission économique.

Mandat : Les membres du comité d'entreprise sont élus pour deux ans.

Statut : Les membres du comité d'entreprise sont des salariés protégés.

Pour plus de renseignements : communication@utfecgc.nc / 41 03 00

**Complexe Commercial LA BELLE VIE 224, rue Jacques Iekawe PK6
BP 30 536-98895 NOUMEA CEDEX**